

Volet OFFRE DE FORMATION/ Projet commun d'établissement 2009-2012 transmis à Anne Goudot le samedi 24 novembre par Frédérique Granet

Les enjeux :

- refonder une université par une harmonisation progressive et par une évolution de l'offre de formation issues d'un enrichissement collectif tiré des expériences et des pratiques antérieures dans chacune des trois universités
- accroître l'attractivité de l'offre de formation de l'Université de Strasbourg par l'extrême richesse des champs disciplinaires proposés et adossés à une recherche reconnue, le renouvellement de la pédagogie, l'individualisation possible des parcours, l'ouverture de parcours d'excellence, de parcours originaux et de parcours transdisciplinaires ; élargir l'offre de formation grâce à une dynamique et une pluridisciplinarité impulsée par l'unicité de site
- favoriser la mobilité étudiante et accroître la dimension internationale et transfrontalière
- définir une offre de formation lisible et cohérente favorisant les choix, l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants ; rationaliser l'offre de formation tout en diversifiant les possibilités d'individualiser progressivement les parcours :
 - par la mise en œuvre de mesures diversifiées au soutien de la réussite en Licence ;
 - par la possibilité de suivre des parcours d'excellence (renforcement disciplinaire, parcours pluridisciplinaires, préparation aux concours, doubles diplômes français et/ou internationaux, etc) ;
 - par l'harmonisation progressive de l'offre de formation sur le site strasbourgeois, fruit d'un enrichissement collectif issu des expériences et des pratiques de chacune des trois universités.
- soutenir et valoriser la responsabilité et la citoyenneté étudiantes

I. Faire de l'orientation active, de la formation et de l'insertion professionnelle les atouts de la réussite étudiante

Cette première orientation de la politique de formation gravite autour de deux axes complémentaires : d'une part, une articulation renforcée entre l'orientation et la professionnalisation autour de la formation (1) ; d'autre part, faire de l'acte II du LMD le tremplin d'une offre de formation adossée à une recherche reconnue et modulable selon les niveaux et l'évolution du projet professionnel de l'étudiant (2).

1- L'articulation entre l'orientation et la professionnalisation, autour de la formation, doit être plus forte qu'elle ne l'a souvent été jusqu'à maintenant. Il s'agit, grâce à l'orientation active, de permettre à l'étudiant d'affiner et de faire évoluer progressivement son projet professionnel durant son cursus en vue de sa réussite et de son insertion professionnelle.

Un ensemble d'actions tend à atteindre cet objectif, à savoir :

- a) fournir une information claire sur les savoirs et compétences visés par les formations proposées et les pré-requis attendus
- b) veiller à la lisibilité des formations et des métiers auxquels elles peuvent préparer
- c) prévoir des mesures d'accompagnement tant à l'orientation qu'à la réussite durant l'ensemble du cursus :

- en déployant des mesures spécifiques d'accueil et de soutien à tous les niveaux en vue de permettre la mise à niveau ou la réorientation des étudiants (CPGE, BTS, DUT, L2 généraliste vers un L3 pro)

- en développant une politique de réussite en L1 grâce à un ancrage disciplinaire et à une pédagogie diversifiée à partir des mesures suivantes :

- une semaine d'accueil en L1 ;
- un renforcement ou la consolidation des acquis du secondaire
- un soutien à un choix réfléchi d'orientation en L1 : faire entrer les étudiants dans un champ disciplinaire, mais pas par toutes les portes, un échec précoce pouvant venir en effet d'une dispersion des primo-entrants dans un trop grand nombre d'enseignements ;
- une méthodologie renouvelée du travail universitaire en L1 ;
- une détection la plus précoce possible des étudiants en risque d'échec et mesures adaptées de soutien dès le S1 ;
- une adaptation du S2 pour les étudiants en situation d'échec avéré à l'issue du S1 ;
- une aide individualisée favorisant une adaptation rapide au nouveau parcours et ménageant l'éventualité d'une réorientation précoce dès le S2, y compris vers des filières courtes professionnalisantes (STS, IUT)

d) accompagner l'étudiant dans la construction de son projet professionnel et favoriser son insertion dans le marché du travail durant tout son cursus (Licence et Master), notamment grâce à :

- des UE de projet professionnel ;
- une UE libre de préparation à l'insertion professionnelle ;
- des stages intégrés dans les cursus de Licence et de Master ;
- la mise en place à l'Université de Strasbourg d'un SCUIO- bureau d'insertion professionnelle structuré par domaine de formation, en vue de contribuer à la cohérence information- orientation- insertion professionnelle

e) admettre la possibilité de stages volontaires au titre des UE libres en cohérence avec le parcours de l'étudiant

f) renouveler et diversifier les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

2- Faire de l'acte II du LMD le tremplin d'une offre de formation adossée à une recherche reconnue et modulable selon les niveaux et l'évolution du projet professionnel de l'étudiant

a) en Licence :

en proposant dès le L2

- une préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de la formation ;
- un accompagnement à l'insertion professionnelle dans les divers secteurs d'activités ;
- l'intégration dans les cursus du CLES et du C2i.

b) en Master :

- en adossant les formations de Master à des unités de recherche accréditées ;
- en prévoyant la gestion des formations de Master par les composantes ;
- en construisant les formations de Master en quatre semestres ;

- en prenant pour objectif que la construction des Masters poursuit la politique d'harmonisation de l'offre de formation sur le site en lien avec les collegium.

c) en Doctorat :

- en faisant relever la formation des Doctorants de l'initiative des Ecoles doctorales.

II. Proposer des formations originales qui constitueront une réelle plus-value de l'Université de Strasbourg

- Instiller dans l'offre de formation de l'Université de Strasbourg la possibilité d'une originalité des parcours grâce au potentiel exceptionnel tiré de l'unicité de site et de la diversité disciplinaire

- proposer des parcours diversifiés avec ou sans majeures et mineures

- proposer des parcours d'excellence : doubles cursus ; cursus bi- disciplinaires ou pluridisciplinaires

- créer des synergies à partir de l'offre de formation existante en vue de la préparation aux concours

- proposer à tous les non-spécialistes et à tous niveaux des compétences complémentaires, non seulement en langues étrangères, mais également en informatique, droit, sciences, etc.

- aiguïser la curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre, renforcer la culture générale en associant à tous niveaux les grands champs disciplinaires de l'Université de Strasbourg dans des UE d'ouverture transdisciplinaire autour de thèmes de réflexion/d'études, d'approches comparatives

- proposer d'autres types de découvertes dans les UE libres, à raison d'une par semestre de licence : langues, citoyenneté, solidarité, culture, etc.

- inciter et concourir à la responsabilisation individuelle et collective et à l'épanouissement des étudiants en valorisant différentes formes d'engagement citoyen, les activités/pratiques culturelles, le montage, la conduite et la réalisation de projets, les échanges inter-années et inter-composantes, le travail en équipe (nécessité de salles adaptées)

III. Dynamiser l'offre de formation tout au long de la vie grâce à des modes de formation diversifiés adaptés aux attentes de chacun

• En offrant d'emblée aux publics autres que de formation initiale :

➤ un accueil et un suivi spécifiques

➤ une méthodologie spécifique du travail universitaire

• en ouvrant des formations en ligne en amont ou en aval de formations en présentiel et de façon générale en développant les formations en ligne (EAD)

• en ouvrant des parcours spécifiques de reprise d'études

• en intensifiant la formation en apprentissage et sous la forme de contrats de professionnalisation

• en développant la formation en alternance

• en soutenant la formation continue par le développement d'un département unique de formation continue en appui des formations assurées dans les composantes

• en développant la VAE et en rendant plus accessible le processus de validation des acquis

• en intensifiant la liaison avec le monde professionnel

IV. Encourager l'ouverture internationale

Déployer à travers l'offre de formation les atouts européens de l'Université de Strasbourg grâce à un ensemble de mesures incitatives :

- offrir des formations axées sur l'Europe et adossées à une recherche suivant la même orientation
- amener progressivement les étudiants à une mobilité naturelle :
 - par le développement de partenariats internationaux, doubles diplômes, cursus intégrés, cursus comprenant des périodes spécifiques de mobilité
 - par le développement de l'enseignement des langues et cultures étrangères dans les cursus (6 UE de langue en Licence)
 - par le renouvellement, là où la nécessité se présente, de la pédagogie des langues étrangères
 - par le renforcement aux côtés de l'anglais, de l'allemand (valeur ajoutée dans une région transfrontalière) et de nombreuses autres langues étrangères en fonction des projets professionnels des étudiants
 - par le développement des stages à l'étranger ou des activités valorisables au titre d'une UE libre
 - par l'incitation (avec bourses...) aux cours d'été à l'étranger
 - par l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers accueillis
- accroître la mobilité entrante et sortante, notamment grâce à des mesures spécifiques d'accueil des étudiants étrangers (dont différents niveaux de soutien en langue française) ; et à des mesures spécifiques de préparation des étudiants strasbourgeois à une mobilité sortante
- exploiter le réseau EUCOR et développer les Masters EUCOR
- exploiter le réseau de la LERU ;
- assortir d'une dimension internationale la mission du service des enseignements et de la scolarité de l'université ; y implanter à cette fin une antenne du service de relations internationales

V. Harmoniser l'offre et les pratiques de formation

La réussite de la nouvelle université passera par sa capacité à harmoniser les pratiques des trois anciennes universités en respectant les diversités légitimes mais en procédant aussi dès maintenant aux adaptations indispensables. Une attention particulière a ainsi été portée à la rédaction de principes directeurs qui sous-tendent la construction de l'ensemble des formations en Licence et en Master. Ces principes, proposés lors de la réunion conjointe des CEVU des trois établissements actuels, doivent permettre de :

- construire une offre de formation lisible
- construire une architecture générale commune des cursus de nature à faciliter les échanges interdisciplinaires d'UE ainsi que les mutualisations des ressources pédagogiques
- harmoniser les modalités de contrôle des connaissances et de validation (coefficients, compensation, capitalisation, progression)
- agencer un calendrier universitaire commun en harmonisant les différentes phases d'activités (accueil/information, campagnes d'admission, d'inscription, enseignement, examens) et de congés
- ouvrir à l'ensemble des étudiants les UE de libre choix ayant fait leurs preuves dans les anciennes universités (initiation en langue, engagement étudiant, développement durable, ateliers culturels, etc.)

- faciliter la construction par les étudiants de parcours universitaires individualisés, grâce en particulier à des plages horaires spécifiques pour les enseignements transversaux dont les éléments sont libres
- mettre en œuvre un système d'information unique : la mise en commun des pratiques d'utilisation de l'application pour la gestion des enseignements et des étudiants (APOGEE) permettra de définir une utilisation optimale adaptée à la nouvelle construction de l'offre de formation
- organiser les scolarités de manière cohérente

VI. Mettre en œuvre des outils d'auto-évaluation des formations en lien avec la recherche

Dans cette perspective, il s'agit notamment :

- de développer un tableau de bord de pilotage de l'offre de formation de l'Université de Strasbourg
- d'inciter les étudiants de Master à participer aux activités proposées par les équipes de recherche (colloques, séminaires, conférences, etc)
- d'être en mesure de tirer de tout développement de la recherche le meilleur parti en termes d'offre de formation
- de favoriser la réactivité aux besoins du marché de l'emploi en s'appuyant à la fois sur les contacts développés par l'Université de Strasbourg avec l'ensemble des partenaires du monde socio-économique, sur l'observatoire régional d'insertion professionnelle (ORESISPE) et sur la plate-forme régionale d'insertion professionnelle
- de développer à tous les niveaux le descriptif, la valorisation et la diffusion des compétences acquises (réflexions, guides des compétences, etc...)
- de développer le suivi des étudiants sortants, diplômés ou non, en lien avec l'ORESISPE
- de créer et de préserver des liens avec les étudiants sortants, y compris en créant des réseaux d'anciens étudiants.